



CSJ 72



APPEL A CANDIDATURES POSTE DE CONSEILLER.ERE TECHNIQUE FEDERAL.E

Le Groupement d'Employeurs Judo de la Ligue DES PAYS DE LA LOIRE DE JUDO-JUJITSU recrute pour le compte du **Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu un conseiller technique fédéral (CTF) homme ou femme, titulaire du DESJEPS spécialité « Performance sportive mention judo » ou du BEES 2^{ème} degré option Judo-Jujitsu.**

Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance sportive mention Judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à très court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation, copie de la carte professionnelle et CV) sont à adresser par mail

le 28/07/2023 au plus tard

- Au Président du Groupement d'Employeurs de la Ligue de Judo des Pays de la Loire
- Au Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo
- A la Directrice Technique Nationale Adjointe
- A la collaboratrice de la Direction Technique Nationale

Emails : liguejudo.paysdelaloire@gmail.com / president_comite72@ffjudo.com / cecile.grasso@ffjudo.com / dtn@ffjudo.com

Après études des candidatures, des entretiens seront organisés le **31/07/2023**

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère technique Fédéral
Type de contrat	Contrat à Durée Indéterminée à Temps plein (période d'essai de 2 mois) Classification : Technicien – Groupe 5 de la CCNS Forfait jours
Date prévisionnelle d'embauche	1 ^{er} septembre 2023
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 2 500€
Avantages	Mutuelle prise en charge à 50% par l'employeur Pris en charge par le Comité : <ul style="list-style-type: none">- Licence Microsoft 365 (abonnement annuel)- Un kimono tous les 2 ans- Participation aux frais téléphoniques à hauteur de 10€/mois

DESCRIPTION DU POSTE

- Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral (CTF) auprès du Groupement d'Employeurs (GE) pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre pour le Comité Départemental de la Sarthe de Judo ;
- Membre de l'Equipe Technique Régionale (ETR) ; Il ou elle participe aux réunions
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du Comité Départemental de la Sarthe de Judo ;
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de mission qui peut être ajustée, si besoin, annuellement ;
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan de formation.



PRINCIPALES ACTIVITES

MISSIONS DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION :

- Relais de l'action fédérale en direction des clubs ;
- Conseils et soutien des clubs : information, conseil, soutien aux projets associatifs, promotion... ;
- Travail technique de proximité avec les clubs ;
- Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion.

MISSIONS SPORTIVES – TECHNIQUES :

- Aide à l'organisation et au suivi des activités fédérales et des manifestations sur le territoire sarthois ;
- Accompagnement sportif et technique auprès des licenciés du comité ;
- Encadrement stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des jeunes sportifs ;
- Intervention au sein de la Section Sportive Scolaire (Projet de Performance Fédéral).

MISSIONS EDUCATIVES ET DE FORMATION :

- Suivi de la formation initiale et continue des enseignants, des officiels et des bénévoles ;
- Identification des besoins en formation (états des lieux de l'enseignement dans les clubs), identification des profils et orientation vers les parcours de formation adaptés.

MISSIONS EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ET REGIONALE :

- Coordonnateur de l'Equipe Technique Départementale ;
- Membre de l'Equipe Technique Régionale : participation aux activités et aux réunions.

MISSIONS ADMINISTRATIVES :

- Travail en étroite relation avec le Président du Comité et les autres élus ;
- Participation aux réunions statutaires et réunions des commissions du Comité ;
- Constitution et suivi des dossiers de subventions pour le Comité de la Sarthe ;
- Aide à la constitution et au suivi des demandes de subventions pour les clubs de la Sarthe ;
- Participation à l'écriture du projet associatif tous les 4 ans.

AUTONOMIE :

Le ou la CTF rend compte de son activité chaque mois auprès du Président du GE, du Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu et du coordonnateur de l'ETR.



CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Employeur : le GE Judo des Pays de la Loire met à disposition le salarié auprès du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu (employeur délégué) via une convention et une lettre de mission.

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé sur la base de 1575 heures effectives auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du Code du travail.

L'organisation du travail sera planifiée chaque année sous la forme d'un calendrier annuel proposé en complément de la lettre de mission. Le repos hebdomadaire n'est pas habituellement fixé le dimanche.

Lieu : le lieu de travail est fixé au siège social du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu, 29 Bd Saint Michel 72000 LE MANS.

Compte tenu de la nature de l'activité et du territoire à couvrir, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble du territoire sarthois ou au-delà (prise en charge aux conditions fixées par le Comité).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice :

- De toute fonction d'éducateur sportif au sein de groupements sportifs affiliés, sauf exception dûment justifiée et après accord du DTN de la FFJDA, du Président du GE et du Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu.
- De tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD et/ou d'un club affilié.

POSITIONNEMENT DANS LE COMITE

Mise à disposition par le GE Judo des Pays de La Loire auprès du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu :

- Sous l'autorité administrative du Président du GE Judo des Pays de la Loire
- Sous l'autorité fonctionnelle du Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu
- Sous l'autorité technique du DTN (Directeur technique National) de la FFJDA ou son représentant le Directeur Technique Régional.

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ».
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, outils de visioconférence, réseaux sociaux...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels...
- Permis de conduire B.

EVALUATION DU TRAVAIL

- Capacité à s'inscrire dans un processus d'auto-évaluation ;
- Entretien annuel.